****

**PROGRAMME AVENIR LYON SAINT-ETIENNE**

**POST-DOCTORATS 2015-2016**

Dans le cadre du programme Avenir Lyon Saint-Etienne, l’Université de Lyon lance une opération de financement de 10 Post Docs d’une durée de 12 à 18 mois afin de consolider et d’élargir le périmètre d’excellence du Site Lyon-Saint-Etienne et de soutenir l’arrivée sur le site ou le retour de jeunes chercheurs sur la période la période 2015-16. Les post-doctorats soutenus devront commencer au plus tard au 1er Mars 2015.

La qualité des candidatures, préférentiellement de jeunes chercheurs étrangers, susceptibles d’apporter de nouvelles voies d’interdisciplinarité, est le principal critère de sélection. Outre la qualité du projet de mobilité, la sélection des candidatures prendra en compte les critères suivants :

1. Lien avec la politique scientifique du PA-LSE : elle est centrée sur 3 grands champs d’intervention scientifique : « Sciences et Ingénierie du Développement Durable », «Santé Globale et Société » et « Modélisation de la complexité ».
2. Lien avec la politique internationale du PA-LSE : elle s’appuie sur une alliance internationale et des partenariats privilégiés avec une dizaine de sites : l’Université de Tokyo, l’Université Tohoku, l’East China Normal University (Shanghai), l’Université d’Ottawa, l’Université de Sao Paulo, Université de Sherbrooke, l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Plateau universitaire lémanique transalpin : Genève, Neuchâtel, Lausanne, Turin et Milan.
3. Lien avec des partenaires socio-économiques

**Critères d’éligibilité**

1. Le candidat doit être titulaire d’un doctorat
2. Le candidat ne doit pas être présent sur le site depuis plus de six mois
3. La candidature doit être transmise par l’un des établissements partenaires du Programme Avenir Lyon Saint-Etienne

**CALENDRIER, MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION**

L’appel à candidatures est lancé le 6 novembre 2014, par l’Université de Lyon, auprès des établissements membres du PALSE et des projets PIA. Les VP et Directeurs de la Recherche sont chargés dans chaque établissement de relayer cet appel auprès des unités de recherche et de faire remonter les candidatures qu’ils souhaitent porter avant le 12 décembre 2014. Chaque établissement peut transmettre plusieurs candidatures, sélectionnées et classées, au regard des critères d’éligibilité.

La liste de candidatures soutenues sera publiée au plus tard le 10 janvier 2014.

Les dossiers seront également examinés à l’aune du Programme PRESTIGE et les co-financements possibles dans ce cadre seront étudiés.

**DOSSIER DE CANDIDATURE : A REMETTRE PAR LES VP/DIRECTION DE LA RECHERCHE AVANT LE 12 DECEMBRE 2014**

Pièces du dossier :

* un formulaire de candidature (ci-dessous)
* projet de recherche : Objectif et contenu du séjour de recherche (5 pages maximum à ajouter à ce formulaire)
* CV du candidat

Le dossier doit être visé par le responsable de l’unité de recherche d’accueil et par le VP ou directeur de recherche de l’établissement

Adresse de transmission :

Jean-Yves Cottin (cottin@univ-st-etienne.fr) cc : fanny.viot@universite-lyon.fr

**PROGRAMME AVENIR LYON SAINT ETIENNE**

**Post doctorat 2015-2016 - DOSSIER**

|  |
| --- |
| **I-INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT**Nom :Prénom :Nationalité :Coordonnées :Etablissement d’origine : CV (de 2 pages à ajouter à ce formulaire)Liste des travaux publiés des 5 dernières années |
|  |
| **II- INFORMATIONS A RENSEIGNER PAR L’ETABLISSEMENT PORTEUR** |
| □ Politique scientifique : le projet de recherche s’inscrit dans la politique scientifique du programme Avenir Lyon Saint-Etienne : ……………………………………………………………..□ Lien avec un projet Investissements d’Avenir du site :……………………………………………………………..□ Critères géographiques : le projet de recherche consolidera ou établira des liens avec une université de l’alliance internationale ou une ville-cible du plateau lémanique transalpin :……………………………………………………………………………………………… |

**III- PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE**

* projet de recherche : Objectif et contenu du séjour de recherche (5 pages maximum à ajouter à ce formulaire)
* un CV du candidat

Le dossier doit être visé par le responsable de l’unité de recherche d’accueil et par le VP ou directeur de recherche de l’établissement.